

Les comptes administratifs adoptés

Le Conseil municipal a adopté les différents comptes 2012 de la commune :

- Budget commune : Excédent de fonctionnement de 199 851,63 € pour un déficit d'investissement de 171 194, 35 € soit un excédent global de 28 657, 28 €.
- Budget assainissement : Excédent de fonctionnement de 57 432, 52 € et d'investissement de 5 336, 73 € soit un excédent total de 62 769, 25 €.
- Budget lotissement : Excédent de fonctionnement de 33 484, 43 € pour un déficit d'investissement de 24 533, 09 € soit un excédent global de 8951, 34 €.

Autres sujets à l'ordre du jour :

- Urbanisme : La commune n'exerce pas son droit de préemption sur la vente de Mme et Mr Eric Mougin au 4, impasse des Tilleuls.
- Dématérialisation : le logiciel nécessaire est installé. Le conseil municipal décide de dématérialiser d'abord les actes administratifs avec la Préfecture. Il donne aussi pouvoir au maire de signer la convention avec le trésor public pour le paiement de frais communaux par internet (TIPI) : assainissement, loyers, affouages...
- Site internet : Abrisé par « campagnol.fr » initié par les Maires Ruraux de France, le site de la commune est prêt à être mis en ligne. Il sera d'abord présenté aux artisans, commerçants et présidents d'association avant son ouverture officielle.
- Fleurissement : Un parterre floral et arbustif sera aménagé à l'emplacement de l'ancien abri bus, rue de l'Europe.
- Préparation du budget 2013 : Outre les travaux déjà engagés à la mairie, des travaux d'électricité seront au programme sous maîtrise d'œuvre du SIED : renforcement à la gare (prise en charge totale du coût par le SIED) et renouvellement de l'éclairage public dans les différentes rues du village. (Coût pris par le SIED à hauteur de 80% soit 9580 € par la commune dont 3715 € de TVA) ainsi que la voirie au lotissement de la prairie.